

CONVENTION DE LOCATION DE LA HALLE
(à retourner sous huit jours)

Il est convenu :

- La commune de Grisolles représentée par Patrick MARTY, Maire, d'une part,

et

- M. Mme Mlle ou Association

Adresse :

☎ domicile : ☎ professionnel :

d'autre part,

un droit d'occupation précaire pour l'utilisation de la halle aux conditions suivantes :

Motif d'occupation :

Période d'occupation : du àh auàh

Nombre de personnes attendues :

Tarif – caution - nettoyage:

- Montant de location :€
- Montant de la caution : € (devra être accompagnée de la police d'assurance)
- Montant de la caution nettoyage :€

Nom de la personne responsable de la sécurité et de l'utilisation des rideaux :.....

.....

Remise des clés et état des lieux contradictoire : le à h

Restitution des clés et état des lieux contradictoire : le àh

L'organisateur s'engage à respecter et appliquer la notice d'utilisation des rideaux ci-jointe et engage sa responsabilité dans le cadre de la présente convention.

L'organisateur,
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait en double exemplaire,
A Grisolles, le
Le Maire ou son représentant,